



Plus-values réalisées en 2019

Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention: **abattement de droit commun**

(Pour vos plus-values de cession de titres acquis ou souscrits avant le 1er janvier 2018 lorsque vous avez exercé l'option globale pour le barème progressif sur votre déclaration de revenus n°2042)

Nom et prénom

Adresse

N01 Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des intermédiaires financiers/personnes interposées
ou de l'organisme distributeur

TITRE A	TITRE B
<input type="text"/>	<input type="text"/>

N02 Plus-value ou montant de la distribution après compensation, le cas échéant, des moins-values (cf. notice)

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

N03 Nombre de titres cédés ou rachetés ou nombre de titres détenus en cas de distribution

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

Calcul de l'abattement de droit commun

DURÉE DE DÉTENTION:

N04 Répartition du nombre de titres de la ligne N03 en fonction de leur durée de détention

8 ANS ET PLUS	AU MOINS 2 ANS & MOINS DE 8 ANS	MOINS DE 2 ANS	8 ANS ET PLUS	AU MOINS 2 ANS & MOINS DE 8 ANS	MOINS DE 2 ANS
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

N05 Répartition de la plus-value ligne N02 par taux d'abattement applicable: cf. notice

<input type="text"/>					
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

N06 Pourcentage d'abattement

65 %	50 %	0 %	65 %	50 %	0 %
------	------	-----	------	------	-----

N07 Montant de l'abattement pour chaque durée de détention: ligne N05 x ligne N06

<input type="text"/>					
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

N08 Montant total de l'abattement pour durée de détention: total de la ligne N07

<input type="text"/>					
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

REPORT(S) À EFFECTUER

Si vous ne déposez pas de déclaration n°2074, 2074-I,
2074-DIR, 2074-IMP ou 2074-NR:

- reportez la plus-value avant abattement calculée
ligne N02 directement sur la déclaration n°2042, ligne 3VG;
- reportez l'abattement calculé ligne N08 directement sur
la déclaration n°2042C ligne 3SG.

Si vous déposez une déclaration n°2074, 2074-I,
2074-DIR, 2074-IMP ou 2074-NR:

reportez l'abattement calculé ligne N08 dans le tableau
de compensation pages 6 à 12 de la 2074 colonne F au
regard de la plus-value ou distribution correspondante.

N°2074-ABT
cerfa
N°51740#07



Plus-values réalisées en 2019

Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention: **abattement "renforcé"**

(Pour vos plus-values de cession de titres acquis ou souscrits avant le 1er janvier 2018 lorsque vous avez exercé l'option globale pour le barème progressif sur votre déclaration de revenus n°2042)

Nom et prénom

Adresse

R01 Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des intermédiaires financiers/personnes interposées

TITRE A

TITRE B

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

R02 Plus-value après compensation, le cas échéant, des moins-values (cf. notice)

R03 Nombre de titres cédés ou rachetés

Calcul de l'abattement "renforcé"

DURÉE DE DÉTENTION:

8 ANS ET PLUS

AU MOINS 4 ANS & MOINS DE 8 ANS

AU MOINS 1 AN & MOINS DE 4 ANS

MOINS DE 1 AN

8 ANS ET PLUS

AU MOINS 4 ANS & MOINS DE 8 ANS

AU MOINS 1 AN & MOINS DE 4 ANS

MOINS DE 1 AN

R04 Répartition du nombre de titres en fonction de leur durée de détention

R05 Répartition de la plus-value ligne R02 par taux d'abattement: cf. notice

R06 Pourcentage d'abattement

85 %

65 %

50 %

0 %

85 %

65 %

50 %

0 %

R07 Abattement par durée de détention: ligne R05 × R06

R08 Montant total de l'abattement: total de la ligne R07

REPORT(S) À EFFECTUER

Reportez l'abattement calculé ligne R08 dans le tableau de compensation pages 6 à 12 de la 2074 colonne G au regard de la plus-value correspondante.